

**COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU  
6 OCTOBRE 2021**

**Membres présents :** Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Stéphane PARIS, Philippe RACINE, Christelle ROBBE

**Membre absent :** Frédéric MOREL (pouvoir)

**La séance est ouverte à :** 20h15

**Secrétaire de séance :** Manon JAYET

**Date de convocation :** 30 septembre 2021

**Date d'affichage :** 8 octobre 2021

\*\*\*\*\*

Ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Demande de financement aire de jeux
- Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIED

**Dissolution de la caisse des écoles**

Le maire informe qu'il convient de dissoudre la caisse des écoles qui n'est plus utilisée depuis de nombreuses années.

Vote à l'unanimité

**Extension du réseau concédé d'électricité pour l'installation d'une antenne téléphonique suite au nouvel emplacement retenu.**

Dans la continuité de la délibération du 10/03/2021, le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour l'installation d'une antenne téléphonique suite au nouvel emplacement retenu.

Ces travaux sont de la compétence du SIED, auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif établi par le SIED prévoit l'installation d'un nouveau poste de transformation à proximité du site et son raccordement souterrain long d'environ 980 mètres et la construction d'un réseau souterrain basse tension pour la desserte de l'antenne, pour un coût évalué à environ 119 400 €.

Les travaux se feront sans participation financière de la commune, cette participation sera versée au SIED par le demandeur.

Vote à l'unanimité

### **3 – Emplacement du projet de la salle des fêtes**

Suite à la réunion de travail du 8 septembre, le Maire précise que les services compétents ont transmis les informations demandées concernant la réglementation des cartes communales. Seule l'implantation d'une annexe d'un bâtiment principal est possible en zone non constructible d'une carte communale.

Demande d'informations complémentaires avant de délibérer sur l'emplacement

### **4 – Vente de bois**

Le Maire informe que la commune a été informée par un notaire d'une vente de bois. La commune peut exercer le droit de préemption si elle le souhaite.

Pour : Laurent JARROT

Contre : 9

### **5 – Tarifs affouage 2021**

Le Maire et les garants des bois proposent de rencontrer le garde forestier avant de délibérer.

### **6 – Décision modificative**

Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget afin d'ajuster les comptes pris dans le cadre du budget primitif :

21 « Immobilisations corporelles »	+ 11 200 €
23 « Immobilisations en cours »	- 11 200 €

Vote à l'unanimité

### **7 – Demande de financement du terrain**

Le Maire rappelle la délibération du 21 juillet 2021 approuvant le projet de l'aire de jeux.

Le coût prévisionnel est :

Jeux et mobilier urbain	5 498.00 € HT
Terrassement et aménagement	3300.00 € HT

Le plan de financement afin de demander les subventions DETR et Région est le suivant :

DETR	40%	3 519.20 €
Région	30 %	2 639.40 €
Autofinancement	30 %	2 639.40 €

Vote à l'unanimité

## **8 - Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIED**

Le Maire propose de déléguer au SIED la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique au bois sur les bâtiments actuels suivants : salle des fêtes, logements de la cure, bâtiment de l'Asile, logement communal de la Poste.

Le coût de l'étude bénéficie d'un soutien financier de 80% apporté par l'ADEME et la Région.

Vote à l'unanimité

## **Questions diverses**

- Nomination des référents pour le projet de territoire de la CCVG : les ateliers ayant lieu en journée, le Maire se charge d'y aller
- Fossé rue de l'Hermitage : proposition de réponse suite au courrier reçu, il n'y a pas de modification d'accès aux parcelles, liée à l'aménagement du carrefour Rue d'Onay dont le curage du fossé
- Restitution de l'audit du bâtiment de la Mairie d'Echevanne prévu le 15 octobre
- Prévoir le recrutement d'une secrétaire de mairie suite départ à la retraite prévu en 2022
- Organisation du 11 novembre : cérémonie, vin d'honneur avec pass sanitaire obligatoire

**La séance est levée à 23h45.**

**Le Maire,  
JP Geoffroy**

